Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 61 (1969)
Heft: 7-8

Artikel: Avertissement
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385544

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

61e année | Juillet/Août | No 7/8

Avertissement

Ce numéro spécial de la *Revue syndicale suisse* est consacré à l'Organisation internationale du travail (OIT) qui commémore cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Comme le rédacteur de la *Revue* le constate plus loin, le syndicalisme est aux origines de cette création.

Les syndicats ouvriers ont donc des raisons spéciales de jubiler à l'occasion de cet anniversaire. D'autant mieux que l'OIT est vouée à la défense des travailleurs et à la construction d'une paix durable basée sur la justice sociale.

130 conventions internationales du travail, 350 000 études plus ou moins approfondies éditées sous l'égide du grand laboratoire social qu'est le BIT, d'innombrables réunions techniques tripartites et une œuvre méritoire d'assistance technique aux pays en voie de développement concourent à cet objectif général du mieux être des peuples.

Depuis la 53e session historique de la Conférence internationale du travail de juin dernier, nous avons encore un motif de plus de nous réjouir. Pour la première fois en l'espace de cinquante années, un travailleur a été élu président de ce parlement mondial. C'est la consécration éclatante du tripartisme que les pessimistes croyaient contesté, un privilège gouvernemental ébranlé et des espoirs d'une meilleure coopération entre employeurs et travailleurs sur la base de l'équité et de l'intérêt communautaire.

Ce numéro spécial nous vaut, dans un message encourageant du directeur général du BIT, M. David-A. Morse, l'évocation de la grande figure de Conrad Ilg. Il permettra aux lecteurs d'approfondir leur connaissance de l'OIT, sous la conduite de son conseiller juridique, M. Francis Wolf. Notre compatriote Hans Imhof esquisse les liens ténus tissés au cours des années entre la plus ancienne, la plus valeureuse des institutions spécialisées de la famille des Nations Unies et les organisations professionnelles internationales. M. Pierre Waline, vice-président employeur du Conseil d'administration du BIT durant de très longues années, complète fort utilement ce numéro par une excellente étude sur le tripartisme, préoccupation majeure des par-

tenaires sociaux. Enfin, nous reproduisons intégralement l'allocution de Sa Sainteté le Pape Paul VI. Elle complète admirablement ce numéro spécial et met le travailleur à sa juste place dans la société, la première. Ce recours aux sources originelles du christianisme réjouira spécialement les syndicalistes, dont les aspirations légitimes n'avaient pas toujours été si bien comprises.

La Rédaction

Message de M. David-A. Morse, Directeur général du BIT

Depuis vingt ans que j'exerce les fonctions de Directeur général du BIT, j'ai fait de mon mieux pour garder vivante une tradition établie il y a bien longtemps par Albert Thomas: le dialogue entre notre organisation et les travailleurs, qui sont la raison d'être de l'OIT.

Nous sommes aujourd'hui dans l'année de notre cinquantenaire, et j'ai l'espoir que l'OIT, comme le dialogue avec les travailleurs, puiseront dans cet événement une vigueur nouvelle. Ce serait le moment de nous poser des questions fondamentales au sujet du rôle des travailleurs dans l'OIT, des effets que peuvent avoir sur la vie des hommes au travail les normes laborieusement forgées à la conférence annuelle, comme au sujet de l'écart qui va s'élargissant entre les plus riches et les plus pauvres des travailleurs du monde. Ce serait le moment d'examiner le programme actuel et les plans d'avenir de l'OIT pour voir si nous pouvons les améliorer.

Je ne chercherai pas, en un court article comme celui-ci, à suggérer des réponses à ces questions. A mes yeux, il s'agit là d'une tâche qui nous incombe à tous – porte-parole des gouvernements, représentants des employeurs et des travailleurs, comme à ceux d'entre nous dont le travail quotidien est de servir l'OIT. Ce que je voudrais faire ici, c'est encourager une discussion active et positive, stimuler l'intérêt, lancer un défi.

L'OIT court le danger de ne pas échapper au destin commun des institutions humaines; nous avons tendance à considérer qu'elle va de soi. Les réalisations dont elle peut faire état y contribuent d'ailleurs. N'a-t-on pas triomphé de beaucoup des maux que l'OIT était conçue pour combattre: le travail des enfants, l'exploitation des femmes, l'emploi des travailleurs dans de mauvaises conditions de sécurité et d'hygiène, le servage par le salaire. On peut en penser ce